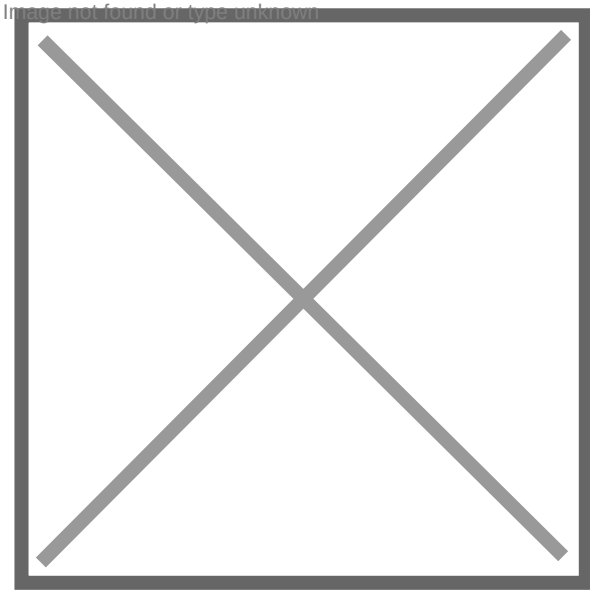




Droit de garde en cas d'hospitalisation de l'ex conjoint

Par gyrt, le **06/02/2009** à **20:01**

Mon ex conjoint a la garde des enfants mais nous avons l'autorité parentale conjointe. Il vient d'être hospitalisé du 31 janvier au 5 février 2009. En venant chercher les enfants ce soir, j'ai appris la nouvelle. Mon ex belle mère a décidé de garder les enfants à son domicile depuis le 29 janvier dernier (jour où mon ex mari est tombé malade), elle habite à 800 m du domicile des enfants.

De plus, les enfants ont été amenés ce soir par leur oncle du domicile de la grand mère au leur car leur père n'ai pas en état de s'occuper d'eux.

Je n'ai bien sûr pas était informée de cet état de fait et donc écartée de toute décision.

Très cordialement, merci pour toute réponse,
L.